

12 juillet 2007

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**BUSINESS INTERACTIF**

(Eurolist)

Par courrier du 11 juillet 2007, Monsieur Pierre de Leusse a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 juillet 2007, à la suite de la création d'actions nouvelles BUSINESS INTERACTIF par exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), le seuil de 5% du capital de la société BUSINESS INTERACTIF et détenir, à cette date, 664 022 actions BUSINESS INTERACTIF, représentant 4,96% du capital et 4,10% des droits de vote de la société (1).

Le déclarant précise qu'il a cédé, le 9 juillet 2007, la totalité de ses actions BUSINESS INTERACTIF à la société Publicis Groupe par voie de cession de bloc hors marché, et ne détient plus depuis aucune action BUSINESS INTERACTIF.

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 13 375 308 actions représentant 16 188 440 droits de vote (compte tenu de 486 647 actions autodétenues) en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.